

Le conditionnel : futur dans le passé.

Une énigme pour les étudiants taiwanais.

孟尼亞/Alain Monier

淡江大學法國語文學系 副教授

Department of French, Tamkang University

【摘要】

法文條件式用於敘事表達未來時態時，經常與表達過去時態中的未來時態混淆。台灣學生於法文文法課程中，經常難以理解此條件式的用法。此篇文章由語言學角度切入研究，期望為學生提供些許學習方向。

【關鍵詞】

條件式、過去式中未來式、用法、時態、陳述過程、隱含、時間點

【Abstract】

The conditional in his historical use in narration is often putted in concurrence with the future tense. The students learn in their grammar class that the conditional express a future in the past but find hard to understand that use. This article has for goal to bring some light to this question in comparing, from a linguistic approach, the use of future and conditional tenses in the narration, and help to better understand the differences in nuances brought by the two tenses.

【Keywords】

Conditionnel historique, futur historique, modal, temporel, énonciation, Ultérieur, repérage

1 - Introduction

Lorsqu'arrive l'étude du conditionnel dans les cours de grammaire, les professeurs se trouvent harcelés de nombreuses questions de la part des étudiants qui éprouvent de grandes difficultés à mettre en pratique cette nouvelle règle qu'ils viennent d'apprendre et qui leur semble difficile à appliquer : "le conditionnel exprime un futur dans le passé". Cette difficulté mérite d'être analysée et les règles de construction ainsi que les usages du conditionnel mieux présentés afin que les étudiants aient une vision plus claire de la façon d'utiliser le conditionnel appelé historique, utilisé particulièrement dans le cadre d'un récit.

2 – Qu'est-ce que le conditionnel et comment est-il présenté et expliqué dans les manuels de grammaire utilisés par nos étudiants ?

Le conditionnel a fait l'objet d'études multiples tant pour sa valeur en langue que pour ses nombreux effets de sens en discours. Après avoir appris à l'école que le conditionnel était un mode, nous parlons aujourd'hui, à la suite des travaux de Haillet¹ et Abouda², d'un conditionnel-temps faisant partie intégrante du mode indicatif de par sa morphologie empruntée à la fois à l'imparfait et au futur.

Comment le conditionnel comme futur dans le passé est-il présenté et expliqué dans les manuels utilisés par nos étudiants ?

Commençons par un manuel spécialisé en grammaire, *Nouvelle grammaire du français*³.

- Le conditionnel est un mode qui exprime essentiellement l'éventuel (1).

Il a aussi la valeur d'un futur dans le passé (2). (p. 65)

¹ - Haillet P-P - *Le conditionnel en français, une approche polyphonique*, Paris, Ophrys, 2002.

² - Abouda L. - *Le conditionnel : temps ou mode ? Arguments syntaxiques*, in *Revue Romane*, Bind 32 (1997).

³ - Delatour Y., Jennepin D., Léon-Dufour M., Teyssie B., *Nouvelle grammaire du français*, Hachette, 2004.

- LE CONDITIONNEL - TEMPS (p. 68)

Il a la valeur d'un futur lorsque le verbe principal est à un temps du passé (passé composé, imparfait, plus-que-parfait, passé simple).

*** Le conditionnel présent = futur dans le passé**

Comparez :

- Il *promet* à ses parents qu'il leur *téléphoner*a dès son arrivée.
- Il *a promis* à ses parents qu'il leur *téléphonerait* dès son arrivée.

*** Le conditionnel passé = futur antérieur dans le passé**

Comparez :

- Le Premier ministre *déclare* qu'il prendra une décision quand il *aura consulté* toutes les parties intéressées.
- Le Premier ministre *a déclaré* qu'il prendrait une décision quand il *aurait consulté* toutes les parties intéressées.

Un autre chapitre de ce manuel s'intéresse à ce sujet.

LES FUTURS DANS LE PASSE (p. 56)

Dans un contexte passé, on n'emploie ni le futur ni le futur antérieur, on emploie :

*** LE FUTUR DANS LE PASSE (forme identique à celle du conditionnel présent)**

Comparez :

- C'*est* le 15 décembre ; Noël *sera* bientôt là.
- C'*était* le 15 décembre ; Noël *serait* bientôt là.
- On *annonce* que les élections *auront* lieu le 15 mai.
- On *a annoncé* que les élections *auraient* lieu le 15 mai.

*** LE FUTUR ANTERIEUR DANS LE PASSE (forme identique à celle du conditionnel passé)**

Comparez :

- J'*espère* que François *passera* nous voir quand il *sera rentré* du Gabon.

- *J'espérais* que François *passerait* nous voir quand il *serait rentré* du Gabon.

- Le médecin *dit* que le malade *pourra* sortir quand il *aura repris* des forces.

- Le médecin *a dit* que le malade *pourrait* sortir quand il *aurait repris* des forces.

À la page suivante, un tableau explique la règle de concordance des temps à l'indicatif, à savoir pour les temps qui nous intéressent :

- *Je sais* qu'il *sera* là

- *Je savais* qu'il *serait* là.

- *Je sais* qu'il *sera parti*

- *Je savais* qu'il *serait parti*

Une remarque générale précise :

La règle de la concordance des temps n'est pas toujours appliquée :

1. lorsque le verbe principal est au passé composé :

- Éric *m'a dit* ce matin que les Dupont sont en voyage et qu'ils *reviendront* bientôt.

(Ce matin donne au passé composé une valeur de présent)

Une consultation des manuels de français utilisés par nos étudiants montre que les rédacteurs ne s'intéressent qu'aux aspects les plus faciles à expliquer et à illustrer, à savoir le conditionnel comme mode qui sert à exprimer :

- un souhait : *J'aimerais prendre des vacances.*

- une hypothèse : *Si j'étais un animal, j'aimerais être un moineau.*

- la politesse : *Pourriez-vous me dire où se trouve la gare ?*

- un conseil : *Tu devrais te coucher plus tôt.*

- un regret : *J'aurais aimé étudier la médecine.*

- un fait non confirmé : *Le Président aurait présenté sa démission.*

Le conditionnel utilisé du fait de la concordance des temps est également largement traité, ainsi que les transformations dues au passage au discours indirect.

- *Sophie nous a dit qu'elle viendrait nous voir le lendemain.*

(Sophie nous dit qu'elle viendra nous voir demain)

- *À 20 ans, Nicolas savait déjà qu'il deviendrait, un jour, président.*

(À 20 ans, Nicolas sait déjà qu'il deviendra, un jour, président)

Ces usages du mode conditionnel ainsi que les règles de concordance des temps, particulièrement lors du passage au discours rapporté, ne posent pas de difficultés majeures aux étudiants. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'un récit, au passé, lorsque le moment de référence (t_0) n'est pas précisément spécifié.

C'est cet aspect de l'usage du conditionnel que nous essaierons d'éclairer plus tard dans cet article afin de permettre à nos étudiants de saisir avec plus de précision les raisons de son utilisation.

3 - Un rappel de ce que sont le futur et le conditionnel

3-1 : Les origines du futur et du conditionnel

Le système verbal français est dérivé du latin. Or il n'existe pas de conditionnel en latin, où le subjonctif suffit à assurer, face à l'indicatif, l'opposition virtuel / actuel. Le conditionnel et le futur français ne sont donc pas un héritage direct du latin classique : ils proviennent de la fusion, en langue romane, de l'infinitif + *habere* (*habere* au présent dans la formation du futur, à l'imparfait dans la formation du conditionnel).

Les linguistes font remonter la première occurrence du conditionnel dans la *Cantilène de Sainte Eulalie*, en 881.

Ils font remarquer que syntaxiquement, le conditionnel se comporte comme les autres temps de l'indicatif et de manière différente du subjonctif. Ce dernier s'est maintenu, à la place du conditionnel, jusqu'au XX^{ème} siècle dans la littérature.

E. Benveniste⁴ signale que cette forme de futur périphrastique (infinitif + *habere*) apparaît au début du III^e s.

Exemples :

- [...] *a quibus [...] suscipi habebat.* (Tertullien)

⁴ - Benveniste E. - *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard 1974, tome 2, p. 131.

[*Par lesquels il serait accueilli / par lesquels il avait pour destin d'être accueilli*]

- *Henri IV, qui serait assassiné en 1610, eut néanmoins le temps d'assainir les finances du pays.*

[Henri IV, qui avait pour destin d'être assassiné en 1610, eut...]

Ces exemples permettent de comprendre d'où vient la valeur d'assertion associée au futur.

Pendant plus de quatre siècles, aucune concurrence n'a existé entre cette forme et le futur latin classique (du IIIe au VIIe siècles).

3-2 : Constructions du futur et du conditionnel

- Futur : infinitif + *avoir* au présent
- Conditionnel : infinitif + *avoir* à l'imparfait

L'emprunt de la désinence de l'imparfait rend vraisemblable que l'imparfait et le conditionnel partagent certaines de leurs valeurs fondamentales. Nous pouvons alors nous interroger sur la contribution de l'imparfait dans la formation et les usages du conditionnel.

- Dans les deux emplois dominants de l'imparfait et du conditionnel, on peut constater un repérage en rupture par rapport à la situation d'énonciation.

- S'il *pleuvait*, nous *resterions* à la maison. (Conditionnel modal)
- J'ai cru qu'il *était* absent. (J'ai cru, à un moment précis, qu'il était absent)
- J'ai cru qu'il *serait* absent. (J'ai cru, à un moment précis, à son absence à un autre moment)

Cependant, ce repérage en rupture n'interdit pas de construire avec l'imparfait une référence au présent.

Exemple : J'ai bien vu que vous *aviez* des difficultés.

On procède ici à un second repérage toncal⁵, c'est-à-dire dans un autre plan que celui des coordonnées-origine (plan noncal), fondamental et qui rend compréhensible l'emploi de l'imparfait. Ce second repérage peut se faire de manières différentes comme, par exemple :

- par rapport à un repère antérieur à la situation d'énonciation :

- *J'ai cru qu'il **était** absent.* (Repère : à ce moment-là)

- *Elle **avait** un petit-ami.* (Repère : à une certaine époque)

- par rapport aux coordonnées d'une situation d'énonciation rapportée :

- *Il m'a annoncé qu'il **venait**.* (Repère : « Il m'a annoncé »)

- *Il m'a promis qu'il **viendrait**.* (Repère : « Il m'a promis »)

- par rapport à une situation de perception subjective ne coïncidant pas avec la situation d'énonciation principale :

- *Elle pensa qu'il **mentait**.*

On peut passer de l'expression de la perception observable, avec l'imparfait : « Il y avait des oublis », à l'expression de la conjecture, avec le conditionnel : « Il y aurait des oublis ».

Dans la langue littéraire, on peut exprimer la même idée en employant le mode subjonctif. En effet, le plus-que-parfait de l'indicatif et le conditionnel passé peuvent tous deux être remplacés par le plus-que-parfait du subjonctif dans ce contexte.

- *Si j'**avais compris** ce qu'elle voulait dire, j'**aurais réagi** tout autrement.*

- (Si) j'**eusse compris** ce qu'elle voulait dire, j'**eusse réagi** tout autrement.

⁵ - Merle J-M. - *Genèse et interprétation des repères hypothétiques en milieu toncal – entre arbitraire et pertinence, L'hypothétique*, dir. Anne Trévisse, LINX n° 41, Université Paris X Nanterre, p. 61-74, 1999.

- Si le film **avait été** plus court, il **aurait** probablement **été** moins bon.
- (Si) le film **eût été** plus court, il **eût** probablement **été** moins bon.

Benveniste⁶ fait remarquer que les temps verbaux du passé sont plus nombreux et plus assurés que ceux du futur et avance que « la langue met en relief une dissymétrie qui est dans la nature inégale de l'expérience ». L. Gosselin⁷ propose de différencier, à partir de la coupure modale instaurée par l'énonciation, le passé et le présent comme *irrévocables*, du futur comme *possible*.

Quand je dis : "*Hier soir, j'ai mangé au restaurant avec des amis*", c'est le seul acte que je peux situer dans l'espace de temps "*hier soir*". Quand je parle de ce que je vais faire demain matin, plusieurs options s'offrent à moi : "*Je me lèverai tôt pour aller faire un jogging*" ou "*Je ferai la grasse matinée*", ou encore "*Je finirai de lire mon roman*".

On ne se représente pas le temps de la même manière : le passé est une succession d'événements qui forment une seule ligne en direction du locuteur. D'un autre côté, nous voyons le futur comme des possibilités différentes, qui vont se ramifier, et permettre de nouvelles possibilités.

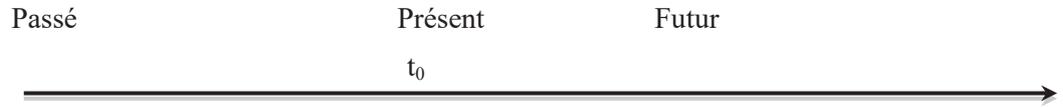
En s'appuyant sur les approches logiques du temps de J-L Gardies⁸ on peut considérer que le passé a une structure linéaire alors que le futur, relevant du possible, une structure ramifiée. Le temps n'est vraiment linéaire qu'une fois écoulé ; à partir de l'instant présent, notre expérience immédiate nous présente bien plutôt l'avenir comme un ensemble de lignes divergentes. On peut alors se représenter la matrice du présent comme le carrefour entre, sur la gauche, la voie unique du passé et, sur la droite, les multiples voies possibles sur lesquelles le hasard et la liberté trouveront leur chemin.

La représentation du temps la plus fréquemment utilisée est la ligne droite, de la manière suivante :

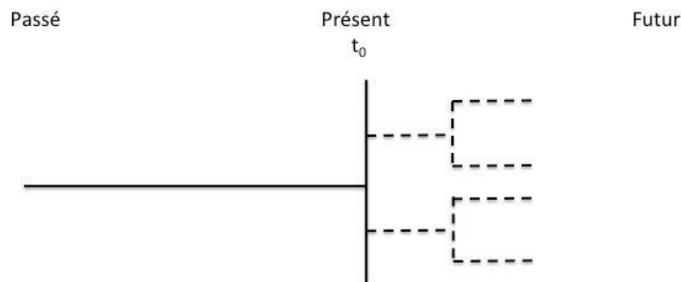
⁶ - Op. cité, p. 76.

⁷ - Gosselin L. – *Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques*, in *La modalité dans tous ses aspects*, Cahiers Chronos, No 4, p. 36, Ed. Rodopi, Amsterdam, 1999.

⁸ - Gardies J-L. - *La logique du temps*, Ed. Vrin, Paris, 1975.

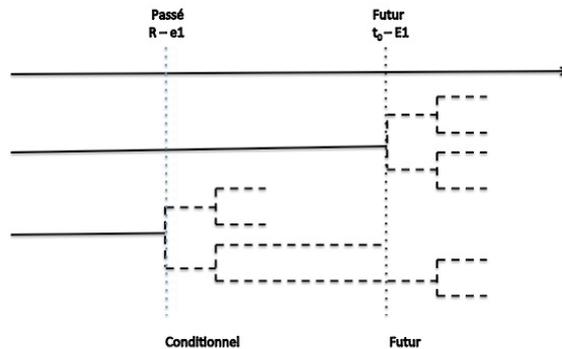


Alors que nous devrions présenter une matrice de cette forme :



Le passé est bien révolu et l'on ne peut en changer le contenu sauf à raconter des mensonges. Toutefois, on peut aimer imaginer ce qui aurait pu advenir. Il nous faut donc placer, à côté de l'unique rameau du temps du futur vers le passé, une ou plusieurs autres branches, c'est-à-dire retrouver de façon imaginaire la diversité des possibles de l'époque future dans l'époque passée qui, par principe, l'exclut. Au niveau linguistique, c'est à cela que sert le conditionnel, qui est fondamentalement un ultérieur du passé, au sens où il permet d'actualiser, à partir d'une instance énonciative située dans le passé, les ramifications qui définissent l'époque future.

Dans la théorie énonciative, la ramification du temps se fait à partir d'un énonciateur. Le temps à venir reste subjectif. Pour le futur, cette instance correspond au locuteur (énonciateur E1) temporellement positionné à t_0 . Dans le conditionnel, l'énonciateur E1 ne saurait remplir cet office : il est positionné en t_0 ; or l'instance énonciative à partir de laquelle la ramification trouve son origine se situe à un point R, qui relève du passé pour E1. Le conditionnel demande structurellement un autre énonciateur (e1) à partir duquel l'unilinéarité du passé pour E1 pourra se réactualiser comme jeu des possibles ultérieurs. La différence d'instruction temporelle [+ présent] / [+ passé] qui, nous venons de le voir, distingue les deux formes, pourrait être représentée de la manière suivante :



3-3 : Morphologie du conditionnel

Le conditionnel est formé de deux affixes : $-r$ qui provient de l'infinitif et $-ai(s)$ qui provient, lui, de l'imparfait.

L'affixe $-ai(s)$ ne situe pas dans le passé le procès de l'événement (P), mais un point R à partir duquel est situé ce procès.

L'affixe $-r$ situe le procès P ultérieurement à R. Si l'on compare avec le futur, ce dernier situe au moment t_0 de l'énonciation un point R, à partir duquel le procès est situé en ultériorité. On peut dire que le conditionnel est un ultérieur du passé et le futur un ultérieur du présent.

Dans le futur, comme R se situe à t_0 , l'ultériorité a pour origine le locuteur-énonciateur E_1 . Les procès du futur apparaissent alors comme le domaine des possibles si l'on considère, en s'appuyant sur les logiques du temps, que cette époque est ramifiée, contrairement aux époques du passé et du présent qui sont unilinéaires. Il n'en va pas de même avec le conditionnel du fait de l'antériorité de R par rapport à t_0 . Dans le conditionnel, R est dans le passé pour E_1 et P est ultérieur pour e_1 .

Ce fonctionnement énonciatif particulier du conditionnel, qui provient de son fonctionnement temporel et est lisible dans sa morphologie, relève du niveau de la langue et se trouve à la base de tous ses emplois dans le discours.

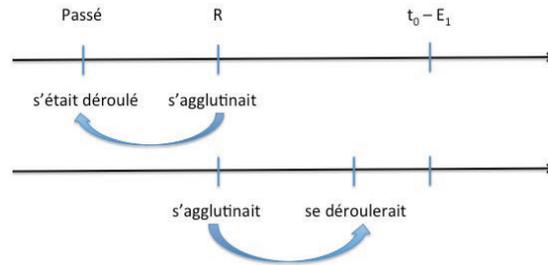
Pour illustrer cette spécificité énonciative du conditionnel, nous allons comparer cette forme en tant qu'ultérieur du passé au plus-que-parfait, comme antérieur du passé :

- La foule s'**agglutinait** devant la banque où s'**était déroulé** le hold-up.

(imparfait/ plus-que-parfait)

- La foule s'**agglutinait** devant la banque où se **déroulerait** le hold-up.

(imparfait / Conditionnel présent)



Dans les deux situations, $E_1 - t_0$ situe un point R dans le passé (*s'agglutinait*) à partir duquel le procès *se dérouler* est vu en antériorité, avec le plus-que-parfait, et en ultériorité, avec le conditionnel. La symétrie semble parfaite entre les deux mouvements. Nous pouvons nous demander pourquoi disposer un énonciateur e_1 pour le conditionnel alors que l'on ne le fait pas pour le plus-que-parfait. Dans le cas de l'antériorité, le procès *se dérouler* au plus-que-parfait relève du passé, que ce soit de t_0 ou de R. Il n'est donc pas nécessaire de doubler E_1 d'un e_1 . Dans le cas de l'ultériorité, *se dérouler* relève du passé pour $E_1 - t_0$ et ne peut être un ultérieur que pour un autre énonciateur, e_1 , situé en R.

Les grammairiens distinguent les emplois temporels et les emplois modaux du conditionnel. Les deux emplois du conditionnel présentés comme les plus représentatifs correspondent pour l'un, à un repérage de type conjectural ou hypothétique (modal), et pour l'autre à un repérage temporel. Mais il existe d'autres emplois du conditionnel, non négligeables, qui couvrent un large éventail ; nous allons tenter de les présenter.

3-4 : Les emplois temporels du conditionnel

3-4-1- Au discours indirect, en complétive, interrogative indirecte ou circonstancielle

- Il pensa qu'elle ne **voudrait** pas.
- La direction a annoncé qu'elle **licencierait** plus de 5000 employés.
- Il lui demanda de venir le voir après qu'il **aurait terminé** son travail.
- Je me demandais si tu **viendrais**.

3-4-2- Au discours indirect libre

- *Il arriva vers les huit heures au refuge et alla se coucher rapidement. Il **repartirait** avant le lever du soleil pour éviter la chaleur. Peut-être **rencontrerait-il** d'autres alpinistes au cours de son ascension.*
- *Elle voulait une belle cérémonie ; celle-ci **se passerait** dans une église et la musique de l'orgue **accompagnerait** son entrée au bras de son époux.*

3-4-3- Le conditionnel historique

Il a été introduit par les historiens au XIX^e siècle et repris ensuite dans le journalisme.

- *Les fédérés venant de Marseille, et qui entraient dans Paris, chantaient le Chant de guerre pour l'armée du Rhin : une marche composée par Rouget de lisle, en 1792. Ce chant martial **deviendrait** par la suite l'hymne national français et s'**intituleraient** La Marseillaise.*

C'est cet emploi, qui pose le plus de problèmes aux étudiants, que nous allons essayer d'approfondir.

4 – Le conditionnel historique

Pour commencer, partons de quelques exemples :

Ex 1 : *Cendrillon, qui **serait réveillée** de son long sommeil par le Prince charmant, était allongée sur son lit.*

Ex 2 : *Il se connaissait ; dès que le verre plein de bière **serait** devant lui, il l'**avalerait**.
Que **ferait-il** ensuite jusqu'à onze heures ? (Maupassant, *Bel ami*, p. 6)⁹*

Ex 3 : *Ses bras, son dos, ses jambes se ressentaient tant du travail de cette journée !
Une bonne nuit de sommeil **réparerait** tout cela.* (Alain, *Une main*, p. 3)¹⁰

Ex 4 : *On se remit à dîner, mais tout le monde demeurait anxieux ; on sentait bien que*

⁹ - http://www.inlibroveritas.net/lire/oeuvre25276.html#page_6

¹⁰ - http://www.inlibroveritas.net/lire/oeuvre6760.html#page_3

*ce n'était pas fini, qu'il allait se passer quelque chose, que la cloche, tout à l'heure, **sonnerait** encore ! Et elle sonna, juste au moment où l'on coupait le gâteau des Rois. (Maupassant, Mademoiselle Perle, p. 11)¹¹*

Reprenons ces exemples pour les soumettre à un test de changement de temps.

Ex 1 : *Cendrillon, qui **sera réveillée** de son long sommeil par le Prince charmant, était allongée sur son lit.*

Ex 2 : *Il se connaissait ; dès que le verre plein de bière **sera** devant lui, il l'**avalera**.
Que **fera-t-il** ensuite jusqu'à onze heures ?*

Ex 3 : *Ses bras, son dos, ses jambes se ressentaient tant du travail de cette journée !
Une bonne nuit de sommeil **réparera** tout cela.*

Ex 4 : *On se remit à dîner, mais tout le monde demeurait anxieux ; on sentait bien que ce n'était pas fini, qu'il allait se passer quelque chose, que la cloche, tout à l'heure, **sonnera** (?)/**sonnerait** encore ! Et elle sonna, juste au moment où l'on coupait le gâteau des Rois.*

Ces transformations créent un changement de perception, de sens, et sont possibles sans poser de problème dans les exemples 1 à 3. La transformation semble moins facile dans l'exemple 4. Cette difficulté est probablement due au verbe « sentir » qui atténue l'effet d'ultériorité temporelle. Ce verbe pourrait être suivi de l'adverbe « probablement »

Le futur crée un effet de sens d'ultériorité temporelle en ce sens qu'il place le procès dans l'ultériorité par rapport à un point de repère donné par le contexte. Cet effet de sens est produit en contexte narratif, et du point de vue stylistique, il donne un sentiment de perspective par rapport au point de repère pris comme origine. P. Imbs¹² considère la possibilité du conditionnel de produire lui aussi cet effet de sens. La différence qu'il établit entre futur et conditionnel se situe au niveau du degré de certitude avec lequel le procès est présenté. Avec le futur, le procès est présenté

¹¹ - http://www.inlibroveritas.net/lire/oeuvre14239.html#page_11

¹² - Imbs P. - *L'emploi des temps verbaux en français moderne ! : essai de grammaire descriptive*, Paris : C. Klincksieck, 1960.

comme ayant réellement eu lieu. Avec le conditionnel, il est présenté comme « attendu et prévu ».

Il note une seconde différence entre le futur et le conditionnel dans leur emploi historique. Pour lui, le futur exprime l'ultérieur brut : l'événement dénoté est *hors série* par rapport aux autres événements de la narration. Le conditionnel, au contraire, situe le procès dans la continuité par rapport aux autres procès de la narration et le montre naissant de l'intérieur de la narration. Il explique cette différence par la symétrie des terminaisons du conditionnel et de l'imparfait.

Ces analyses expliquent l'effet de sens d'ultériorité produit avec le futur par le fait que le futur place le procès dans la postériorité d'un repère d'actualité qui correspond au moment de l'énonciation principale. L'effet de sens historique du futur est quant à lui justifié du fait que ce repère d'actualité peut, de par le contexte, être distinct du moment de l'énonciation principale et se trouver dans une époque antérieure à T₀. Or, le conditionnel, lorsqu'il produit l'effet de sens d'ultériorité, place le procès dans la postériorité d'un repère situé dans une actualité distincte de l'actualité posée par le présent. On arrive par conséquent à une explication et un processus qui semblent identiques pour le futur dans son emploi historique et le conditionnel dans son emploi d'ultériorité. Comment pouvons-nous distinguer le conditionnel du futur dans l'emploi historique ? Prenons un autre exemple¹³ :

*Geneviève s'était tue. Il sentait qu'elle ne se **plaindrait** pas et ne **dirait** plus rien. Il pouvait rouler, des heures, des jours : elle ne **dirait** rien ... Jamais plus rien. Il pouvait lui tordre le bras : elle ne **dirait** rien. «Je divague, je rêve.» ... Elle venait de désespérer de beaucoup de choses. D'y renoncer. ... Plus soumise. Elle **ira** ainsi de mieux en mieux : elle **aura renoncé** au bonheur : *Quand elle ira tout à fait bien ... «Bon ! Quel imbécile je fais : je rêve encore.»*¹⁴*

¹³ - Cité par ZDEŇKA STAVINHOVÁ, dans un article intitulé "Quelques remarques sur l'emploi du conditionnel-temps et du futur", SBORNÍK PRACÍ FILOZOSTCKÉ FAKULTY BRNĚNSKÉ UNIVERZITY STUDIA MINORA FACULTATIS PHILOSOPHICAE UNIVERSITATIS BRUNENSIS, L 1 (1979) ERB 10, p. 24.

¹⁴ - Saint-Exupéry, Antoine de, *Oeuvres*, Paris, Gallimard, 1959, p. 40.

Dans cet exemple, les conditionnels sont en relation avec l'imparfait de la principale « *Il sentait* ». Stavinohová explique que dans le style indirect libre de cet extrait, les faits au conditionnel dans les deux phrases « *elle ne dirait rien* » peuvent être sentis comme éventuels. Il ajoute que dans la seconde partie, le futur marque une rupture avec la situation précédente. Il exprime les faits que l'aviateur voudrait envisager comme réalité future.

Pour Haillet¹⁵, dans l'effet de sens historique au futur, le locuteur-origine construit un regard qui coïncide avec un repère antérieur au moment de l'énonciation et à partir duquel les objets sont représentés comme ultérieurs tout en étant situés dans le passé de T_0 . On peut construire deux énonciateurs à qui seraient attribués ces regards. Ce qui différencie par conséquent l'emploi d'ultériorité du futur de son emploi historique, c'est le fait que dans l'emploi historique, les objets représentés dans ces énoncés sont vus comme intégrés à la réalité du locuteur du fait de leur localisation temporelle dans le passé par rapport au moment de l'énonciation principale. La construction d'un regard distinct dans l'antériorité de T_0 est ce qui permet de rendre compte du décalage temporel évoqué dans de nombreuses analyses, tout en justifiant ce décalage par la prise en compte de paramètres énonciatifs.

La différence qu'il établit entre l'emploi historique du futur et l'emploi temporel du conditionnel se trouve dans la conception du locuteur, qui est prise en compte. On a vu que l'effet de sens historique du futur est expliqué par la projection dans le passé d'un regard du locuteur-origine, à partir duquel le procès est vu comme ultérieur. Dans le cas de l'effet de sens d'ultériorité du conditionnel, le locuteur situé dans l'antériorité par rapport au moment de l'énonciation principale est distinct du locuteur-origine. Cela ne signifie pas que ces deux locuteurs font référence à un individu distinct, mais que les deux instances locutrices sont différentes. Il souligne également que le repérage ne s'effectue pas directement par rapport au moment de l'énonciation mais par rapport à un repère antérieur distinct, et que le conditionnel a un fonctionnement anaphorique¹⁶.

¹⁵ - Haillet, P-P. - *Pour une linguistique des représentations discursives*, Bruxelles : De Boeck, 2007.

¹⁶ - En grammaire, une anaphore (du grec ἀναφορά, *reprise, rapport*) est un mot ou un syntagme qui, dans un énoncé, assure une reprise sémantique d'un précédent segment appelé antécédent. L'anaphore est un procédé fondamental qui participe à la cohérence d'un texte.

Dans l'emploi historique au futur, le locuteur-origine construit un regard qu'il projette dans l'antériorité du moment de l'énonciation principale et à partir duquel le procès est vu comme ultérieur. Quelle différence faire entre ce regard projeté dans l'antériorité de T_0 , et, par exemple, les énoncés dans lesquels le locuteur-origine projette une image de lui-même, à savoir le locuteur-objet dans l'antériorité de T_0 , ce qui peut être le cas des énoncés au conditionnel produisant l'effet de sens d'ultériorité ?

Lorsqu'ils produisent un effet de sens historique, le futur comme le conditionnel sont tous deux produits dans un contexte narratif, quel que soit le genre discursif de l'énoncé. Les deux temps peuvent alors être remplacés par un imparfait ou un passé simple sans que cela ne modifie la localisation temporelle du procès, ce qui n'est pas le cas dans un énoncé au futur et dans certains énoncés au conditionnel produisant un effet de sens d'ultériorité.

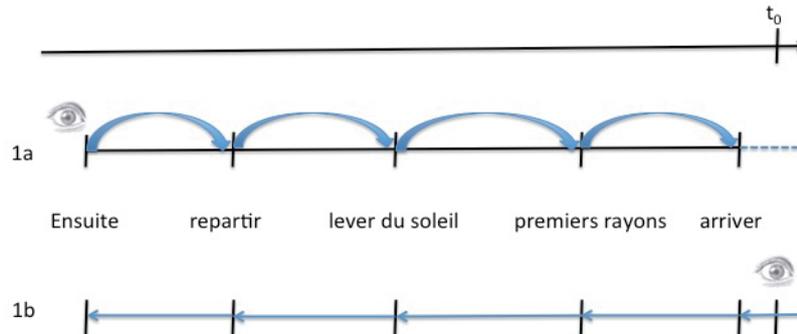
L'emploi historique au futur et au conditionnel se caractérise en revanche, par rapport à l'emploi d'un temps du passé, par la mise en perspective qu'ils introduisent dans la progression du récit. La notion de mise en perspective peut être définie comme la mise en évidence d'une relation de progression entre les événements. Comparons 1a avec 1b dans lequel le futur est remplacé par un passé simple ou un imparfait :

1a – *Ensuite, avant le lever du soleil, ils **repartiront** pour terminer leur ascension. Ils **arriveront** au sommet quand le soleil **montrera** ses premiers rayons.*

1b - *Ensuite, avant le lever du soleil, ils **repartirent** pour terminer leur ascension.*

*Ils **arrivèrent** au sommet quand le soleil **montra/montraît** ses premiers rayons.*

Nous allons essayer de représenter cette différence avec le tableau suivant.



Dans l'exemple 1b, tous les procès sont mis sur le même plan temporel : *repartir*, *arriver* et *montrer*.

On peut penser que les procès qui précèdent cet énoncé sont au passé simple ou à l'imparfait et sont aussi situés simultanément. Ce n'est que la locution temporelle *Ensuite* qui permet d'instaurer une relation de progression des événements. On peut donc dire que le futur, comme le conditionnel, dans leur emploi historique, permettent de renforcer cette relation de progression en ce sens qu'ils introduisent une mise en perspective des événements qui sont vus non plus sur le même plan temporel mais dans une relation de successivité. Bien que l'effet de mise en perspective soit, quant au résultat, similaire avec le futur et le conditionnel, le mécanisme qui donne lieu à la production de cet effet de sens est différent pour chacun de ces deux temps.

Au futur comme au conditionnel, le verbe est employé à la troisième personne, caractéristique qu'on peut attribuer au fait qu'on se situe sur le plan de l'énonciation historique, au sens de Benveniste¹⁷.

On peut encore noter que pour les deux temps, cet emploi n'apparaît qu'à l'écrit, dans un registre soutenu et que l'emploi du futur est plus fréquent que celui du conditionnel. Le futur permettrait un effet de mise en perspective prospective alors que la mise en perspective exprimée par le conditionnel serait rétrospective.

Reprenons l'exemple cité précédemment pour illustrer notre propos, dans lequel nous utiliserons le futur et le conditionnel.

1a – *Ensuite, avant le lever du soleil, ils **repartiront** pour terminer leur ascension.*

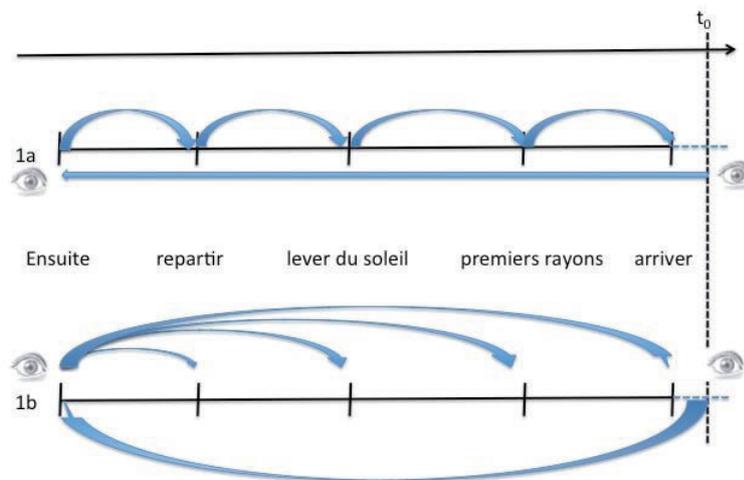
¹⁷ - Op. cité, p. 24.

Ils arriveront au sommet quand le soleil montrera ses premiers rayons.

1b - *Ensuite, avant le lever du soleil, ils repartiraient pour terminer leur ascension.*

Ils arriveraient au sommet quand le soleil montrerait ses premiers rayons.

Nous allons essayer d'illustrer cette différence de perception avec la figure suivante :



D'un point de vue temporel, le futur est employé dans des énoncés contenant un procès situé dans l'époque future par rapport à T_0 , alors que le conditionnel est employé dans des énoncés contenant un procès qui peut être situé dans le passé, le présent ou le futur par rapport au moment de l'énonciation principale.

On a vu dans cette analyse que le conditionnel conserve une structure dialogique et qu'en interaction avec le contexte, le procès est repéré non seulement par rapport à une énonciation antérieure à T_0 , mais aussi par rapport au moment de l'énonciation principale. La prise en compte du locuteur-énonciateur principal permet de produire un effet de mise en perspective rétrospective : c'est depuis T_0 , sachant que les procès ont eu lieu, que ceux au conditionnel sont vus comme ultérieurs à un repère passé. Dans le cas de l'emploi historique du futur, seule l'énonciation principale est prise en compte : on a donc affaire à une mise en perspective prospective distincte de la mise en perspective construite par le conditionnel en interaction avec le contexte.

Au futur, comme au conditionnel, le procès contenu dans un énoncé à effet de sens historique doit être d'une part situé dans le passé par rapport au moment de

l'énonciation principale, et d'autre part, dans l'ultériorité par rapport à un point de repère passé. Dans les énoncés au futur, le temps verbal s'actualise de la même façon que dans les énoncés à effet de sens d'ultériorité. C'est le contexte qui, en entrant en dissonance avec l'instruction du futur, contribue à créer l'effet de sens historique, à savoir une mise en perspective prospective des événements qui donne au destinataire l'illusion de les vivre au même moment.

Dans le cas du conditionnel, les indications contextuelles supposent que le procès soit repéré par rapport à T_0 , ce qui, en interaction avec la valeur en langue du temps verbal qui situe le procès à partir d'un repère antérieur, produit une mise en perspective rétrospective du procès.

Nous allons maintenant compléter cet article par une présentation, non exhaustive, des autres usages du conditionnel, comme mode.

4 - Les emplois modaux du conditionnel

4-1 : Emploi hypothétique : construction avec deux éléments, l'un étant la condition de l'autre. La condition prend la forme d'une proposition. On distingue deux formes : corrélation et subordination.

- dans la corrélation, le conditionnel apparaît dans les deux propositions :
- **J'aurais été** chanceux, **j'aurais gagné** le premier prix.
- *Il n'aurait pas **bu**, il n'aurait pas **eu** cet accident.*

On peut noter que la condition précède obligatoirement la conséquence.

- dans la subordination (si, même si), le conditionnel n'apparaît que dans la principale.
- *Si j'**avais été** plus chanceux, **j'aurais gagné** le premier prix.*
- *S'il n'**avait pas bu**, il n'**aurait pas eu** cet accident.*

- dans la subordination, la condition peut être postposée :
- *Je **serais sorti**, même s'il avait plu.*
- *Que **diriez-vous** si une femme vous annonçait qu'elle vous aime ?*

- La condition peut également être réduite à un syntagme :
- **Plus grande**, tu pourrais être hôtesse de l'air. (Si tu étais plus grande)
- **Avec toi**, j'aurais peut être eu davantage de chance. (Si j'avais été avec toi)
- **De nos jours**, il en serait autrement ! (Si c'était à notre époque)

4-2 : Conditionnel de la rumeur, de citation

- *On m'a dit qu'il **aurait** une femme en Chine.*
- *Elle **serait allée** déposer son argent en Suisse.*

4-3 : Conditionnel journalistique : présentation d'un fait non avéré (hypothèse)

- *Le président **serait sorti** de prison.*
- *Les gaz à effet de serre **auraient** une incidence sur le niveau des mers.*

4-4 : Conditionnel de politesse

- ***Pourriez-vous** vous abstenir de fumer, s'il vous plaît ?*
- *Je **voudrais** vous poser une question.*

4-5 : Conditionnel de souhait

- *J'**aimerais** prendre quelques jours de vacances.*
- *Elle **voudrait** étudier en France.*
- *Il **souhaiterait** devenir médecin.*

4-6 : Conditionnel d'exclamation et d'interrogation (indignation – étonnement)

- *Tu **accepterais** pour si peu d'argent !*
- *Nous **signerions** notre arrêt de mort !*
- *Sophie **habiterait** encore chez ses parents ?*
- ***Aurais-tu** perdu ton sens de l'humour ?*

4-7 : Conditionnel du regret (conditionnel passé)

- *J'**aurais voulu** voir cet opéra, mais il n'y avait plus de places.*
- *Il **aurait aimé** venir avec nous ce week-end, mais il avait du travail à finir.*

4-8 : Conditionnel ludique

- Tu **serais** le prince charmant et moi la Belle au bois dormant. Tu **viendrais** me retrouver dans mon château pour me réveiller de mon sommeil profond.
Tu m'**embrasserais** sur le front et mes yeux s'**ouvriraient**...

4-9 : Conditionnel du verbe *savoir*, à la forme négative, suivi d'un infinitif.

- Je ne **saurais** refuser une telle proposition !
(Je ne peux pas refuser une telle proposition)
- Elle ne **saurait** se passer de sa sieste après le déjeuner.
(Elle ne peut pas se passer de sa sieste)

5 - Conclusion

Comme nous avons pu le constater dans cet article, le conditionnel occupe une place particulièrement importante dans le système verbal français et son usage permet non seulement d'exprimer un souhait, un regret ou une hypothèse mais également, dans un récit, de se positionner « en concurrence » avec le futur pour changer le sens, le regard que l'on porte sur des procès ultérieurs, racontés au passé. Le positionnement du locuteur, comme nous avons essayé de le montrer dans cet article, est probablement la source des difficultés rencontrées par nos étudiants dans leur compréhension de cet usage. Il nous semble donc important, dans nos cours de grammaire, de montrer que le futur peut également être utilisé au passé et quels effets de sens opèrent l'usage du futur ou du conditionnel.

Il sera utile de rappeler que la différence établie entre le futur et le conditionnel est liée au niveau du degré de certitude avec lequel le procès est présenté. Avec le futur, le procès a effectivement eu lieu et il est mis en perspective, alors qu'avec le conditionnel, il est attendu, prévisible ou probable, et est mis en prospective. Dans les deux cas, il sera également important de préciser que le locuteur construit un regard qui s'appuie sur un repère antérieur au moment de l'énonciation et à partir duquel les procès sont représentés comme ultérieurs, tout en étant situés dans le passé de T_0 .

Un corpus étoffé d'exemples ainsi que des exercices de changement de temps devraient permettre de mieux cerner ces effets et en conséquence, de rendre les étudiants mieux aptes à saisir l'une des nuances les plus subtiles de la langue française.

Si notre travail aura permis de faire avancer notre réflexion quant à cette

difficulté, ce sera une grande satisfaction pour nous.

Bibliographie

- ABOUDA L. - *Le conditionnel : temps ou mode ? Arguments syntaxiques*, in Revue Romane, Bind 32, Copenhague, 1997.
- ABOUDA L. - *Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire*, in P. Dendale et L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*. Recherches linguistiques 25, p. 277-294, Metz, 2001.
- BENVENISTE E. - *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1974.
- CAUDAL P. & VETTERS C. - *Un traitement conjoint du conditionnel, du futur et de l'imparfait : les temps comme fonction d'actes de langage*, in Molendijk A. et Vet C. (éds.), *Temporalité et modalité*, Coll. « Cahiers Chronos » n°12, p. 109-124, Amsterdam, 2005.
- DELATOUR Y., JENNEPIN D., LÉON-DUFOUR M., TEYSSIE B., *Nouvelle grammaire du français*, Paris, Hachette, 2004.
- DENDALE P. & TASMOWSKI L. - *Le conditionnel en français*, Paris, Klincksieck, 2001.
- GARDIES J-L. - *La logique du temps*, Paris, Ed. J. Vrin, 1975.
- GOSELIN L. - *Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques*, in *La modalité dans tous ses aspects*, Cahiers Chronos, No 4, Amsterdam, Ed. Rodopi, 1999.
- GOSELIN L. - *Temporalité et modalité*, Coll. « Champs Linguistiques », Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2005.
- GREVISSE M. & GOOSSE A. - *Le bon usage*, Bruxelles, De Boeck, collection « Langues vivantes », 2011.
- HAILLET, P-P. - *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Coll. « L'essentiel Français », Paris, Ophrys, 2002.
- HAILLET, P-P. - *Pour une linguistique des représentations discursives*, Bruxelles, De Boeck, 2007.
- IMBS P. - *L'emploi des temps verbaux en français moderne ! : essai de grammaire descriptive*, Paris, C. Klincksieck, 1960.
- MERLE J-M. - *Genèse et interprétation des repères hypothétiques en milieu toncal – entre arbitraire et pertinence, L'hypothétique*, dir. Anne Trévisse, LINX n° 41, Université Paris X Nanterre, 1999.
- SAINT-EXUPÉRY, Antoine de, *Oeuvres*, Paris, Gallimard, 1959.

TOURATIER C. - *Le système verbal français*, Paris, Armand Colin, 1996.

WILMET M. - *Grammaire critique du français*, Paris, Duculot, Hachette Supérieur,
1997.